

Le chauffage au gaz ou au mazout

Bien que moins populaires, les chauffages au gaz naturel, au propane ou au mazout représentent tout de même un risque considérable d'incendie. Une défaillance, le bris d'une pièce mécanique ou encore une mauvaise utilisation de l'équipement sont à l'origine de plusieurs incendies.

Une utilisation sécuritaire


Avant d'utiliser un appareil de chauffage au gaz ou au mazout :

- Confiez à un entrepreneur en chauffage qualifié l'installation et la vérification annuelle (à l'automne) de l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout et du système de ventilation ;
- Assurez-vous que le réservoir de mazout est installé à au moins 1,8 mètre de la fournaise ;
- Utilisez le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez-le au niveau recommandé ;
- N'entrez pas et n'utilisez pas d'essence ni d'autres liquides ou produits dégagant des vapeurs inflammables à proximité ;
- Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en fonction, en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte ;
- Nettoyez ou faites nettoyer régulièrement par un spécialiste les compartiments de réglage, les brûleurs et les tuyaux de circulation d'air de l'appareil ;
- Remplacez l'écran de sécurité après l'entretien du foyer avant de remettre l'appareil en marche ;
- N'utilisez pas un foyer au gaz avec des portes de verre si le verre est fendu ou brisé ;
- Nettoyez ou remplacez périodiquement les filtres de l'appareil de chauffage pendant la saison de chauffage ;
- Les appareils de chauffage temporaires et les génératrices devraient être utilisés seulement à l'extérieur, sauf si les gaz d'échappement sont adéquatement dirigés vers l'extérieur ;
- **Laissez refroidir** une chaufferette au kérosène avant d'en refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur.

Une zone dégagée est primordiale

- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage ;
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage ;
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

D'autres précautions importantes

	<ul style="list-style-type: none">• Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout ;• Installez un avertisseur de fumée :<ul style="list-style-type: none">○ par étage, y compris au sous-sol ;○ dans le corridor, près des chambres ;○ dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.• Ayez un extincteur portatif et sachez vous en servir.
---	--